Communiquer sur COCON 63

Les supports de communication de l'Opération COCON 63 à votre disposition :

→ **Un site internet dédié à l'Opération COCON 63 / une proposition d'article de presse pour votre journal municipal / une vidéo de présentation à intégrer sur votre propre site internet / le logo de l'Opération**

1 Le site internet www.operation-cocon63.fr

Le site internet dédié à l'Opération COCON 63 vous donnera les informations clés de ce projet. L'onglet « *Documentation* » vous permettra de télécharger : **un dossier de presse**, **une revue de presse** «*On a parlé de nous !*», **deux plaquettes de présentation :** une qui décrit l'opération et l'autre qui explique le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

2 Article de presse

Voici une proposition d'article de presse à utiliser dans votre journal municipal ou intercommunal et/ou à publier sur votre site internet. Vous recevrez également par mail **des photos et le logo** vous permettant de l'illustrer.

Réduire nos charges énergétiques grâce à une opération originale : COCON 63 !

Notre commune s'est engagée dans COCON 63. Grâce à cette opération pilotée et financée par le Conseil général, en partenariat technique avec l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat), nous allons isoler les combles perdus de nos bâtiments publics : (mettre la liste des bâtiments concernés). ***L'objectif majeur : réduire nos charges énergétiques*** *ainsi que nos* ***émissions de gaz à effet de serre****.*

Un bureau d'étude a d'ores et déjà diagnostiqué les combles de nos bâtiments, notamment pour mesurer leur(s) surface(s) et identifier les contraintes techniques à la mise en place d'un isolant. Les travaux d'isolation seront réalisés dans les prochains mois par une entreprise spécialisée en isolation.

Cette opération n'aurait pu voir le jour sans l'initiative du Conseil général et l'adhésion massive des collectivités locales de notre département. Nom de la commune fait partie des 104 communes et établissements publics engagés dans ce projet innovant, fondé sur une démarche collective : en se regroupant, les collectivités adhérentes pourront bénéficier d'économies d'échelle pour l'achat et la pose de matériaux isolants dans leurs bâtiments. Cette opération permet non seulement de réduire le coût des travaux mais également de maintenir et de dynamiser les activités économiques locales.

Afin de réduire les coûts pour les communes, le Conseil général et l'Aduhme ont négocié un partenariat avec le fournisseur d'énergie TOTAL, qui permettra de financer 30 à 60 % du montant des travaux d'isolation.

Le Conseil général, à travers ce groupement de collectivités, a souhaité jouer la carte de la solidarité des territoires puisqu'il permet à toutes les communes adhérentes, quelle que soit leur taille et leur nombre de bâtiments à isoler, de bénéficier des mêmes coûts de travaux.

Grâce à COCON 63, plus de 480 bâtiments publics, soit 110 000 m² de combles perdus, seront isolés dans le Puy-de-Dôme !

3 La vidéo COCON 63

Vous pouvez utiliser et mettre la vidéo de présentation de l'Opération COCON 63 sur le site internet de votre collectivité.

→ Mode d'emploi

La vidéo COCON 63 sera copiée et visualisable sur YouTube.

Son code du type ….<iframe width …..</iframe> vous sera envoyé par mail

Pour intégrer cette vidéo à WEB63

Intégration en page d'accueil : Depuis la page d'administration du site, allez sur le lien 'contenu de la page d'accueil', entrez en modification de votre article et collez le **code envoyé par mail** directement dans la zone de texte.

Intégration dans un des menus (Ex : Rubrique 'vie communale', sous rubrique 'travaux')

Depuis la page d'administration du site, allez sur le lien 'Hiérarchie et contenu de site' puis rubrique 'vie communale', sous rubrique 'travaux' et collez le code directement dans la zone de texte.

Intégration dans un nouveau menu :

Dans 'Hiérarchie et contenu de site', créez une rubrique spécifique puis une page (Menu et sous menu) et collez le code directement dans la zone de texte.

Pour intégrer cette vidéo à un site autre (crée par un prestataire de service)

Si vous avez un accès à l'administration de votre site (modifications)

→ Entrez en modification/mise à jour de votre site. Tout comme vous insérez du texte sur une de vos pages, collez l'intégralité du code de la vidéo COCON 63 : ….<iframe width …..</iframe>.

Si vous n'avez pas d'accès à l'administration

→ Transmettez le code au prestataire en lui précisant la page sur laquelle la vidéo doit pouvoir être lue. Il se chargera de l'intégrer au site.

Comment vérifier le code d'une vidéo à intégrer sur un site internet

Sur Youtube, lorsque vous êtes en consultation vidéo, vous devez accéder au lien 'partager' (sous la vidéo), puis 'intégrer'.

Le code affiché est de la forme :
<iframe width="420" height="315" src="//www.youtube.com /embed/dpVUIwrNLoo" frameborder="0" allowfullscreen></iframe>

Pour tout conseil complémentaire sur votre site internet, contactez :

Contact pôle numérique : Rémy MESTRE
Conseil général du Puy-de-Dôme
Chargé de mission TIC
Tél : 04.73.42.02.44 / E-mail : remi.mestre@cg63.fr

Communiquer sur COCON 63

4 Le logo « Opération COCON 63 »

Pour vos stricts besoins en matière de communication dans le cadre de l'Opération COCON 63, le Département vous autorise à reproduire et à représenter son logo dans sa forme originale uniquement, par tout moyen présent ou à venir, sur tout support de communication et en tous lieux. Cette autorisation vous est accordée à titre gratuit pour toute la durée de l'opération COCON 63.

Toutes ces informations vous seront transmises par mail

Contact communication : Marine CARIOU
Conseil général du Puy-de-Dôme
Chargée de mission Développement Durable
Tél : 04.73.42.38.71 / E-mail : marine.cariou@cg63.fr